

**DEMANDE AIDE AU TEMPS LIBRE**  
**DE 0 A 17 ANS**  
**(nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2025)**

**A remplir par l'allocataire :**

N° ALLOCATAIRE : .....	NOM et PRENOM : .....
------------------------	-----------------------

ADRESSE Actuelle : .....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et avoir pris connaissance des informations ci-dessous.

Fait à

Le / / 2026

Signature

**A REMPLIR PAR LA STRUCTURE A L'ENCRE NOIRE**

**A compléter et à faire tamponner par la structure qui accueille votre enfant pour une activité de loisirs, sportive ou culturelle.**

Nom de la structure : .....

Associative  Municipale ou collectivité territoriale  Affilié à une fédération  Autre

Adresse de la structure : .....

Certifie que l'enfant (Nom, prénom et date de naissance)

➔ Participe durant l'année 2026 à l'activité suivante : .....

➔ La famille a réglé la somme de : ..... € (déduction faite de toutes autres aides financières : pass'sport, aides régions...)

Correspondant aux frais de (à préciser : licence, cours, adhésion) : .....

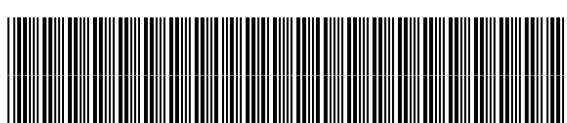


*l'achat d'équipements ou de matériels ne sont pas pris en compte ainsi que l'achat d'animations et d'entrées non encadrées (piscine, cinéma...)*

Fait à

Le / / 2026

Cachet de la structure



## Conditions d'attribution de l'Aide au temps libre de 0 à 17 ans :

- Votre enfant est inscrit dans une structure pour pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs au cours de l'année allant du 1<sup>er</sup> janvier au **30 novembre 2026**.
- Vous avez réglé les frais d'inscription ; une aide peut vous être attribuée.
- Cette aide d'un montant maximum de 80 € par enfant vous sera versée directement sur votre compte bancaire enregistré dans votre dossier allocataire.

Pour en bénéficier :

1. Compléter et signer ce formulaire (un seul exemplaire par enfant)
2. Renvoyer ce formulaire à la CAF de l'Ain avant le 30 novembre 2026



- **Tout imprimé incomplet vous sera retourné et aucun justificatif ne sera pris en compte**
- **Le versement de cette aide sera consenti pour la CAF dans le respect du Règlement Intérieur d'Action Sociale et sous réserve des crédits disponibles.**
- **Si la structure ne dispose pas de tampon, veuillez nous joindre obligatoirement une facture acquittée au nom et prénom de l'enfant**

